



Audition de mes enfants en tant que témoins ou victimes

Par **VEYRES Luc**, le **07/03/2017** à **13:51**

Bonjour et tout d'abord un grand merci pour le service que vous proposez. Mon ex femme vient de m'informer qu'elle est convoquée demain matin au commissariat de Perpignan avec nos deux enfants (garde alternée) âgés de 13 ans et demi et 8 ans. Lors de l'entretien téléphonique qu'elle a eu avec les fonctionnaires de police ils lui ont parlé de mise en danger avec un niveau de vigilance orange ou rouge. Leur mère sait que je suis un "bon père" et mes garçons m'aiment je pense beaucoup. Etant sous le choc je ne sais comment réagir, comment cela doit se passer, quels sont leurs droits et réserves et quelles sont les garanties que mes enfants ne soient pas influencés par ces fonctionnaires lors de cette audition (statut de témoins ou de victimes?) sachant que je suis dans "l'oeil du cyclone" (police et procureur) en raison de l'organisation de soirées non conformistes. Et connaissant bien le monde de la justice et les techniques de prise d'audition vous conviendrez que ma méfiance n'est pas injustifiée. Je précise que cette tornade s'est déclenché suite à la plainte de mon ex amie pour violences envers elle (même si sa déposition, les témoignages et un certificat médical attestent que je n'ai fait que me défendre de ses coups). Ma question est aussi vague que mon esprit embué ce jour mais j'espère que vous en avez compris le sens. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **07/03/2017** à **15:45**

Bonjour,
les enfants étant avec la maman qui a aussi je pense l'autorité parentale, de ce côté c'est elle qui gère. Après... soit les faits sont avérés ? soit pas ?

Par **VEYRES Luc**, le **07/03/2017** à **18:33**

Merci Grenouille. Mais sinon, pour répondre à ma question?

Par **jodelariege**, le **07/03/2017** à **18:47**

bonsoir je pense que les fonctionnaires de police sont capables de mener à bien leur travail

,leurs interrogatoires et qu'ils peuvent faire la part du vrai et du mensonge...